



Index de l'égalité professionnelle femmes / hommes

Au sein de l'UES - 2021

(ADEF, Adef+, Galatée et Mobil'emploi)



ADEF

Adef+

Galatée

mobil'emploi

Qu'est-ce que l'index d'égalité femmes / hommes ?



L'index de l'égalité hommes-femmes fait partie d'un ensemble de mesures législatives adoptées dans la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018.

Il permet aux entreprises d'évaluer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de divers indicateurs.

Il est calculé sur 100 points répartis en 4 indicateurs. Si le score final est inférieur à 75 points, l'entreprise a 3 ans pour mettre en place des mesures correctives et un plan d'action.

Pour que les données soient prises en compte, l'effectif dans une catégorie doit au moins être égal à 3 pour les femmes et pour les hommes. La multiplicité des postes au sein de l'UES, nous permet d'avoir seulement 4 catégories sur 16 dont les données sont exploitables.



Les 4 indicateurs à prendre en compte

Pour les entreprises de moins de 250 salarié.e.s

1

L'écart de rémunération
entre les femmes et les hommes

2

L'écart de répartition
des augmentations individuelles

3

Le nombre de salarié.e.s augmenté.e.s
au retour de congé maternité/adoption

4

La parité parmi
les 10 plus hautes rémunérations

/40

/15

/35

/10

Le calcul de ces 4 facteurs
donne une note /100

La présentation des données de l'UES

Pour que les données soient prises en compte, l'effectif dans **une catégorie doit au moins être égal à 3** pour les femmes et pour les hommes. Ainsi, la multiplicité des postes au sein de l'UES, nous permet d'avoir seulement **4 catégories sur 16** dont les données sont exploitables.

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (CSP)	TRANCHES D'ÂGE	NOMBRE DE SALARIÉ.E.S	
		Femmes	Hommes
OUVRIERS	moins de 30 ans	5	7
	30 à 39 ans	4	10
	40 à 49 ans	0	7
	50 ans et plus	1	1
EMPLOYÉS	moins de 30 ans	5	1
	30 à 39 ans	14	2
	40 à 49 ans	17	4
	50 ans et plus	18	7
TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE	moins de 30 ans	0	0
	30 à 39 ans	0	0
	40 à 49 ans	0	3
	50 ans et plus	1	3
INGÉNIEURS ET CADRES	moins de 30 ans	0	0
	30 à 39 ans	1	0
	40 à 49 ans	3	1
	50 ans et plus	4	2
Ensemble des salarié.e.s		121	

La note de l'UES

L'UES est composée des associations ADEF, Adef+, Galatée et Mobil'emploi

84
sur 100

Résultat de l'index
d'égalité femmes / hommes
de l'UES pour 2021



Le détail des résultats

39/40

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes



35/35

L'écart de répartition des augmentations individuelles



0/15

Le nombre de salarié.e.s augmenté.e.s au retour de congé maternité/adoption



10/10

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nous avons 6 femmes et 4 hommes dans les 10 plus hautes rémunérations.
Les hommes sont donc sous représentés.

